



Bulletin Officiel

N°7082 Jeudi 28 Mars 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RECOMMANDATIONS DU CMF EN MATIERE DE RSE EN FAVEUR D'UNE FINANCE DURABLE

2

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

5

SICAV L'EPARGNANT

6

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

7

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANNIBAL LEASE

10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

HL 2024-1

11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 22/02/2024)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- (INDIVIDUELS)
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- (CONSOLIDÉS)
- SICAV L'EPARGNANT

COMMUNIQUE DU CMF

Recommandations du CMF en matière de RSE en faveur d'une finance durable

Le Conseil du Marché Financier (CMF), réaffirme son engagement en faveur de la promotion des meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en particulier pour les entités relevant de sa compétence. Face aux défis croissants tant sur le plan national qu'international, notamment en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, le CMF encourage lesdites entités à anticiper l'intégration de la RSE dans leur stratégie globale.

La RSE, telle que définie par les dispositions de la loi 2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises, vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur.

Les autorités publiques en Tunisie¹, consacrent au niveau de la stratégie nationale de transition écologique en faveur de la durabilité (5^{ème} axe), le développement de la culture environnementale, les sciences, la connaissance et la qualification des ressources humaines dans les domaines de la protection de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre les effets des changements climatiques et la diffusion de ces valeurs auprès des divers acteurs.

En outre, le normalisateur international des marchés de capitaux l'OICV, s'efforce de promouvoir la finance durable, en encourageant l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décision d'investissement, afin que le système financier soutienne la transition vers une économie plus durable. Cette orientation de l'OICV, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la stabilité financière, face au changement climatique qui peut présenter des risques systémiques pour le système financier.

¹<https://www.environnement.gov.tn/la-strategie-nationale-de-la-transition-ecologique/la-strategie-nationales-de-la-transition-ecologique>

A cet effet, le CMF et dans le cadre de l'engagement national pour une économie durable, publie ses recommandations en vue de l'adoption par les sociétés faisant appel public à l'épargne (FAPE) et par les intervenants relevant de sa compétence² des meilleures pratiques RSE et la consécration par ces entités d'une gestion écoresponsable permettant d'aboutir à une finance durable.

La finance durable désigne l'ensemble des pratiques financières qui intègrent les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), aussi appelés critères extra-financiers, dans les décisions d'investissement. Le but est de responsabiliser les investisseurs en contribuant à financer des projets responsables.

Le présent communiqué, et dans la continuité du communiqué du CMF en date du 1^{er} août 2023, qui a souligné l'importance d'une démarche dynamique et une culture RSE anticipative pour les sociétés FAPE, se propose de rappeler la nécessité d'intégrer la notion de « durabilité » dans les conditions de fonctionnement et les exigences opérationnelles des différents intervenants dans le marché ainsi que dans la gouvernance des différents produits du marché financier.

Les sociétés FAPE, et les différents intervenants dans le marché, sont appelés à consacrer une démarche RSE conformément aux exigences de la loi susvisée. Ceci permettrait, au-delà de la conformité réglementaire, d'améliorer la résilience de ces entités, le développement des affaires, et de faciliter l'accès au financement pour les entreprises du pays.

En effet l'adoption par les sociétés FAPE, d'une stratégie écoresponsable permettrait, de satisfaire aux différentes exigences réglementaires internationales, notamment européennes pour intégrer les marchés internationaux (le devoir de vigilance en matière de durabilité, mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe...)

Aussi, les intervenants dans le marché, sont encouragés à :

- Assurer des actions de formation dans le domaine RSE en faveur de leur personnel ;
- Prévoir des actions de sensibilisation de leurs clients sur les produits « Durables » ou « écoresponsables » ;
- Entamer une réflexion sur l'opportunité de tenir compte au niveau de leur stratégie de gestion, et leurs décisions d'investissement et de sélection des produits financiers de facteurs « RSE » ou « Durabilité ».

² Notamment les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion, les sociétés d'investissement à capital risque (SICAR) qui gèrent des ressources pour le compte de tiers

Ceci permettrait de bénéficier des financements des fonds d'investissement internationaux, qui ont l'obligation de par la réglementation les régissant, d'allouer une proportion de leur portefeuille dans des titres « durables » et d'éviter aux véhicules d'investissement tunisiens d'être évincés de tels financements s'ils ne répondent pas aux exigences de respect et de conformité aux critères de « durabilité ».

Par ailleurs, le CMF et dans son rôle d'éducation financière, attire l'attention des investisseurs sur l'opportunité de prendre en considération la durabilité dans leurs orientations et choix d'investissement. Un choix éclairé d'instruments financiers durables permettrait, outre le fait de réaliser l'objectif de bâtir une économie solide et durable, mais de profiter en plus des différents avantages et incitations fiscaux et financiers prévus au niveau national pour ce type d'investissement.

A cet effet, les différentes parties intéressées par les produits financiers écoresponsables sont notamment encouragés à consulter le guide du CMF d'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables³, la liste des incitations financières et fiscales prévues en Tunisie, en matière de durabilité⁴ ainsi que le « Guide détaillé des projets d'énergie renouvelable en Tunisie » publié par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie⁵.

2024 – AC – 007

³ https://www.cmf.tn/sites/default/files/pdfs/documentation/guides/Guide_d'emission_d'obligations_GSS_2021.pdf

⁴ <https://www.cmf.tn/?q=les-incitations-en-faveur-de-la-rse>

⁵ http://www.tunisieindustrie.gov.tn/upload/ENR/Guide_detaille_ENR_tunisie_mai2019.pdf

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 mars 2024, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les berges du lac, Tunis, **le Mardi, 16 AVRIL 2024 à 11 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1)** Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2023 ;
- 2)** Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2023 ;
- 3)** Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2023 ;
- 4)** Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;
- 5)** Reclassement des comptes de réserves ;
- 6)** Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- 7)** Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 ;
- 8)** Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 9)** Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 10)** Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le Mardi 16 avril 2024 à 09 heures** du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1)** Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
- 2)** Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023
- 3)** Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023
- 4)** Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5)** Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023
- 6)** Affectation des résultats de l'exercice 2023
- 7)** Fixation du montant des jetons de présence
- 8)** Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 9)** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2021 pour un montant de 3.242.480 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 71.337 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2023	19 369 394,579
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	135 683,776
Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*) :	71 337,000
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776
Report à nouveau (soumis à la R/S)	23 088
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	957,468
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)	3 171 143,000
Total	26 260 100,468
Réserves légales	45 836 515,823
Dotation au fonds social	-1 000 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés	-900 000,000
Solde à affecter	-9 802 000,000
Total des Dividendes à distribuer	34 134 515,823
	-14 000 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776
	19 927
Report à nouveau (soumis à la R/S)	495,047
Total Report à nouveau	20 134 515,823

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de deux dinars (2 DT) par action, totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d’Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 36 000 DT par Comité au titre de l’exercice 2023.

L’Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l’exercice 2023, englobant les rémunérations des Comités, à 216 000 DT à répartir équitablement entre les différents membres.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que commissaire aux comptes , représenté par, pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l’AGO statuant sur l’exercice 2026, en remplacement du commissaire aux comptes « FINOR » suite à l’expiration de son mandat, et ce pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que des états financiers IFRS.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire autorise l’émission par la Compagnie Internationale de Leasing d’un ou plusieurs emprunts obligataires d’un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l’A.G.O. statuant sur l’exercice 2024, et donne pouvoir au Conseil d’Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d’une copie ou d’un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges Du Lac – Tunis

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mercredi 27 Mars 2024 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2023 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2023.

Les états financiers individuels font apparaître un résultat net bénéficiaire au 31/12/2023 de 10 218 162 DT contre 6 092 315 au 31/12/2022, soit une amélioration de 67,72%.

Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net bénéficiaire au 31/12/2023 de 13 065 086 DT contre 7 977 572 au 31/12/2022, soit une amélioration de 63,77%.

En outre, Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 30 Avril 2024 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise –IACE- et de proposer, sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie, un dividende de 0,400 DT par action.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
« HL 2024-1 »**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2024** a décidé d'émettre un emprunt obligataire dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

- a. Montant de l'emprunt obligataire** : 40 000 000 dinars ;
- b. Nominal de l'obligation** : 100 dinars par Obligation ;
- c. Forme d'Obligation** : Les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents selon la catégorie :
 - Catégorie A : taux fixe de 10,70% brut l'an ;
 - Catégorie B : taux variable de TMM+2,65% brut l'an.
- f. Durée** : 5 ans pour les deux catégories A et B ;
- g. Amortissement normal** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « HL 2024-1 » est d'un montant de 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/03/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **26/04/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/04/2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2024** auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « **HL 2024-1** ».
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/04/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/04/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,65%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'**avril de l'année N-1** au mois de **mars de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/04/2029** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/04/2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **10,70%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **février 2024 à titre indicatif**, qui est égale à **7,998%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,648%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,65%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2024-1 » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,6403 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Le **11/10/2023**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à « Hannibal Lease » à « **B+(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B (tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **23/02/2024**, une notation **provisoire** à long terme « **B+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « HL 2024-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de MAC SA, intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance -1053- Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 34 de la loi de finance 2024, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 ou au titre des bons du trésor assimilables émis par l'état dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **HL 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander l'admission de l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **13/03/2024** sous le **n°24/1123**, du document de référence « HL 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **04/03/2024** sous le **n°24/001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

La note d'opération ainsi que le document de référence « HL 2024 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman –Les Berges du Lac–1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsatn.com.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/04/2024.

2024 – AS – 0193

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		116,483	118,211
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		161,974	164,638
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		133,909	135,951
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		145,572	147,885
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		139,251	141,240
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		142,304	144,829
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		133,870	135,071
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		53,810	54,623
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		39,375	40,062
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		134,030	136,301
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		117,462	119,394
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		117,320	119,193
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		20,764	21,086
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		142,874	145,325
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08		En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		139,085	140,895
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		13,339	13,487
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		199,359	202,585
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		13,198	13,308
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		112,861	114,592
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		116,840	118,871
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		16,275	16,545
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		102,479	104,496
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,191	2,225
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		71,403	72,152
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		151,452	149,544
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		110,803	109,769
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		124,282	126,037
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		156,441	156,689
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		590,491	592,700
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		144,009	140,444
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		200,676	196,625
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		104,179	106,046
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		147,938	146,333
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		172,750	177,181
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		157,666	161,421
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		25,461	25,088
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		105,718	105,266
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,089	1,091
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,077	1,090
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 523,691	2 538,291
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		237,303	232,512
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,183	3,203
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,838	2,867
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		52,948	48,752
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,443	1,457
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,240	1,235
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,245	1,228
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		15,405	15,605
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		11,679	11,496
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		15,208	15,487
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 143,999	5 157,103
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		94,943	94,134
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,247	1,226

OPCVM DE DISTRIBUTION

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,054	114,070
56 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,070	103,085
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,726	110,747
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,166	108,179
59 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,591	109,611
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,171	113,188
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,929	109,948
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,490	107,508
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,681	110,699
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,685	111,705
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,182	109,195
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,779	102,797
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,890	107,908
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,437	109,445
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,508	107,526
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,992	104,002
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,432	111,448
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	107,047	107,065
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,368	116,379
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,437	109,456
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,323	113,339
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	109,962	109,986
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 032,130	1 032,323
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 126,176	10 128,323
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	112,869	113,036
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,507	101,600
SICAV MIXTES							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,031	58,027
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,054	114,318
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,282	18,290
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,893	322,430	323,033
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 314,522	2 315,190
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,448	69,496
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,639	55,657
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,088	109,094
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,749	10,762
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,047	17,060
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,459	17,493
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,469	15,497
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,391	106,398
94 FCP AL IMTHIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,004	88,159
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,200	92,351
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,147	107,248
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,265	99,407
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,103	11,137
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,769	96,846
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,383	76,486
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	88,982	90,009
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	125,147	125,989
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	152,932	154,041
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	155,739	155,879
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	197,832	197,851
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	187,769	187,888
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	184,358	184,812
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,994	24,982
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 316,907	10 430,577
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	137,952	136,738
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	97,525	98,855
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 943,628	4 987,113
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,828	10,930
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,041	174,375
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 308,853	11 401,227
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 635,954	10 652,425
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 981,672	10 252,576
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 238,586	10 303,825
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 720,250	10 765,452
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,237	10,144
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	123,480	123,707
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 020,758	1 026,387

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	
35. One Tech Holding		70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société LAND'OR	Bir Jедid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arike El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtele, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mââzoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbo	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**LISTE DES SICAV ET FCP**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDÉ	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL- Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Hilal OUALI

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	20 855 031	22 309 946
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	562 504 314	519 146 105
Portefeuille-titres commercial	6	43 001 111	40 501 061
Portefeuille d'investissement	7	43 432 167	38 095 277
Valeurs Immobilisées	8	18 580 526	8 843 400
Autres actifs	9	10 768 687	13 394 435
TOTAL DES ACTIFS		<u>699 141 836</u>	<u>642 290 223</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	5 573 892	5 394 840
Emprunts et dettes rattachées	11	493 894 354	451 327 448
Fournisseurs et comptes rattachés	12	64 636 998	57 333 134
Autres passifs	13	8 465 107	10 851 874
TOTAL DES PASSIFS		<u>572 570 352</u>	<u>524 907 297</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	25 000 000
Réserves		51 867 138	49 359 457
Résultats reportés		23 375 916	28 985 534
Actions propres		(3 040 964)	(3 495 588)
Résultat de l'exercice		19 369 395	17 533 524
Total des capitaux propres	14	<u>126 571 485</u>	<u>117 382 926</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>699 141 836</u>	<u>642 290 223</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2023

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
ENGAGEMENTS DONNES		127 244 815	105 653 525
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	24 280 253	14 665 863
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	101 964 562	89 987 662
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		419 006 308	391 555 814
Cautions Reçues	39- B-1	277 283 691	255 453 830
Garanties Reçues	39- B-2	23 129 163	26 660 966
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	118 593 454	109 441 019
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		30 000 000	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	30 000 000	-

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre		
	Notes	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	78 510 916	75 033 170
Intérêts et charges assimilées	16	(42 920 804)	(38 507 155)
Produits des placements	17	6 742 304	5 638 395
Autres produits d'exploitation	18	440 588	162 160
Produit net		42 773 004	42 326 571
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	8 421 328	7 301 136
Dotations aux amortissements	20	467 853	518 937
Autres charges d'exploitation	21	3 958 766	3 529 848
Total des charges d'exploitation		12 847 946	11 349 920
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		29 925 057	30 976 651
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	4 624 840	6 645 432
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	525 278	1 272 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 774 939	23 058 318
Autres gains ordinaires	24	214 901	237 091
Autres pertes ordinaires	25	(690)	(32)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		24 989 150	23 295 377
Impôts sur les bénéfices	26	(4 574 225)	(5 170 894)
Contribution sociale de solidarité	26	(522 765)	(590 959)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		19 892 160	17 533 524
Contribution Conjoncturelle	26	(522 765)	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		19 369 395	17 533 524
Résultat par action	14	2,884	2,590

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

	31 Décembre		
	Notes	2023	2022
Encaissements reçus des clients	27	433 615 651	413 834 795
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(391 230 408)	(355 746 083)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(12 660 264)	(11 250 826)
Intérêts payés	30	(41 125 054)	(38 393 592)
Impôts et taxes payés	31	(15 341 886)	(13 341 257)
Placements monétaires	6	(2 500 050)	22 500 084
Autres flux liés à l'exploitation	37	3 895 251	3 442 415
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<hr/> <hr/> (25 346 759)	<hr/> <hr/> 21 045 536

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(3 148 777)	(1 242 866)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	730	52 158
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(11 080 500)	(8 104 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	7 267 112	10 846 362
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<hr/> <hr/> (6 961 435)	<hr/> <hr/> 1 551 654

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Encaissements suite à la cession d'actions propres	14	598 503	1 950
Dividendes et autres distributions	36	(10 779 203)	(9 317 988)
Encaissements provenant des emprunts	11	168 189 328	193 500 000
Remboursements d'emprunts	11	(127 155 350)	(217 713 612)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<hr/> <hr/> 30 853 279	<hr/> <hr/> (33 529 649)

Variation de trésorerie

Trésorerie au début de l'exercice	4	22 309 946	33 242 406
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	20 855 031	22 309 946

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2023, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des marges des contrats de location-financement.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au

titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

a- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

b- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;
 - d. Industries pharmaceutiques ;
 - e. Autres industries ;
 - f. BTP ;
 - g. Tourisme y compris les agences de voyages ;
 - h. Promotion immobilière ;
 - i. Commerce ;
 - j. Santé ;
 - k. Télécom et TIC ;
 - l. Autres Services y compris les agences de location de voitures.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Les TMgi ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δ_{gi} » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à deux fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2024-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TPgi(N)/n$$

Avec :

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue (2016-2023), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2024-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Industrie agroalimentaire
- ✓ Industries pharmaceutiques
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière

✓ Autres services

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe i : } PC_{gi} = \text{Engts}_0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

c- Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Crédits et dettes à court terme ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Crédances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-11 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques	20 814 342	22 183 913
- Caisses	40 688	126 034
Total	20 855 031	22 309 946

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances sur contrats mis en force	603 186 346	557 837 373
Encours financiers	561 456 890	520 859 949
Impayés	45 051 595	39 889 997
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	220 788	160 188
Intérêts échus différés	(3 542 928)	(3 072 762)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 559 550	586 650
Total brut des créances de leasing	604 745 896	558 424 023
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 265 728)	(10 505 156)
Provisions pour dépréciation des impayés	(18 459 931)	(15 740 710)
Provisions additionnelles	(130 420)	(128 400)
Provisions collectives	(8 849 000)	(8 131 000)
Produits réservés	(6 536 503)	(4 772 652)
Total net des créances de leasing	562 504 314	519 146 105

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>521 446 600</u>
---	---------------------------

Addition de la période

- Investissements	341 818 461
- Relocations et transferts	14 027 417
- Transferts	

Retraits de la période

- Remboursements du capital	(272 152 633)
- Cessions à la valeur résiduelle	(38 341)
- Cessions anticipées	(20 906 642)
- Transfert en immobilisations corporelles	(7 056 633)
- Radiation des créances	(1 599 773)
- Relocations et transferts	(12 522 015)

<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>563 016 441</u>
---	---------------------------

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	286 554 726	260 355 616
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	383 673 831	359 597 183
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 123 365	3 575 498
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	673 351 922	623 528 297
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	62 608 866	57 307 135
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	55 711 588	51 749 086
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	273 000	384 797
Total des produits financiers non acquis	118 593 454	109 441 018
- Valeurs résiduelles	24 919	28 443
- Contrats suspendus contentieux	6 673 505	6 744 228
- Contrats en instance de mise en force	1 559 550	586 650
Encours des contrats	563 016 441	521 446 600

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Bâtiment et travaux publics	34 766 649	34 934 303
Industrie	59 039 886	58 434 896
Tourisme	180 183 085	139 219 785
Commerces et services	207 250 610	215 734 428
Agriculture	81 776 211	73 123 188
Total	563 016 441	521 446 600

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Equipements	34 761 901	37 487 764
Matériel roulant	479 607 036	425 044 218
Matériel spécifique	1 464	8 461
<i>Sous Total</i>	514 370 401	462 540 443
Immobilier	48 646 040	58 906 157
Total	563 016 441	521 446 600

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
<u>Clients ordinaires (1)</u>	38 704 215	32 600 896
Inférieur à 1 mois	13 005 589	12 336 297
Entre 1 et 3 mois	8 154 851	9 086 895
Entre 3 et 6 mois	3 505 441	3 837 723
Entre 6 mois et 1 année	6 272 111	3 276 538
Supérieur à 1 année	7 766 223	4 063 444
<u>Clients litigieux (2)</u>	6 347 380	7 289 101
Total (1) + (2)	45 051 595	39 889 997

5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	454 576 971	88 822 981	1 806 551	1 316 354	14 934 032	561 456 890
Impayés	3 759 077	13 000 483	722 050	1 403 482	26 166 502	45 051 595
Contrats en instance de mise en force	1 559 550					1 559 550
CREANCES LEASING	459 895 598	101 823 465	2 528 602	2 719 837	41 100 534	608 068 035
Avances reçues (*)	(5 119 235)		(3 001)		(446 580)	(5 568 816)
ENCOURS GLOBAL	454 776 363	101 823 465	2 525 601	2 719 837	40 653 954	602 499 219
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 914 546	365 707	-	-	-	24 280 253
TOTAL ENGAGEMENTS	478 690 909	102 189 172	2 525 601	2 719 837	40 653 954	626 779 472
Produits réservés			(182 528)	(357 664)	(5 996 311)	(6 536 503)
Provisions sur encours financiers			(2 681)	(18 432)	(8 244 615)	(8 265 728)
Provisions sur			(59 959)	(470 039)	(17 929 933)	(18 459 931)
						(130 420)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(245 168)	(846 135)	(32 301 279)	(33 392 582)
ENGAGEMENTS NETS	478 690 909	102 189 172	2 280 433	1 873 702	8 352 675	593 386 890
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,40%	0,43%	6,49%	
				7,32%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2022				8,75%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			9,71%	31,11%	79,45%	
				72,75%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés				62,41%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Certificats de dépôt souscrits	43 000 000	40 500 000
- Titres SICAV	1 111	1 061
Total	43 001 111	40 501 061

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Titres	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE	6	162	972
GO SICAV	1	139	139
Total			1 111

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres de participation	2 305 428	2 355 425
- Titres immobilisés	44 430 749	39 399 875
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
Montant brut	46 738 177	41 757 300
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
Montant libéré	45 738 177	40 757 300
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(2 306 010)	(2 662 023)
Montant net	43 432 167	38 095 277

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste « Titres de participations » sont indiqués ci-après :

Soldes au 31 Décembre 2022	2 355 425
- Réduction du capital de CIL SICAR	(49 997)
Soldes au 31 Décembre 2023	2 305 428

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste « Titres immobilisés » sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2022	39 399 875	38 399 875	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR Fonds géré N°12	11 080 500	11 080 500	-
Total des acquisitions de la période	11 080 500	11 080 500	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société SWEET HOME	21 340	21 340	-
- Société TRUST IMMO	21 943	21 943	-
- Société TIC	55 300	55 300	-
- Société RED TEC	27 300	27 300	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 600	156 600	-
- BIAT	2 857 143	2 857 143	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société Clinique Les Pins	1 000 000	1 000 000	-
- Société MCS	400 000	400 000	-
Total des cessions de la période	5 674 626	5 674 626	-
<u>Liquidation de la période</u>			
- CIL SICAR Fonds Géré N°2	209 870	209 870	-
- CIL SICAR Fonds Géré N°3	165 130	165 130	-
Total des liquidations de la période	375 000	375 000	-
Soldes au 31 Décembre 2023	44 430 749	43 430 749	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488		De 1998 à 2017	99,99%
* CIL SICAR	999 940	1,000	1,000	999 940	-	2010/2011/2013	95,23%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>2 305 428</u>		<u>-</u>	
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,36%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* CIL SICAR Fonds Géré N°07				2 770 000	-	2017	
* BIAT	34 000	57,143	10,000	1 942 857	-	2018	0,19%
* Société TUNIFRIES	3 800	100,000	100,000	380 000	-	2018	1,33%
* Société VOLTEQ PLUS	15 680	10,000	10,000	156 800	-	2019	9,99%
* Société Industrielle Engrais du Sud	265 000	1,000	1,000	265 000	-	2019	10,00%
* CIL SICAR Fonds Géré N°08				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR Fonds Géré N°09				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR Fonds Géré N°10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR Fonds Géré N°11				8 104 000	-	2022	
* CIL SICAR Fonds Géré N°12				11 080 500	-	2023	
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>44 430 749</u>	<u>2 306 010</u>		
<u>Total général</u>				<u>46 736 177</u>	<u>2 306 010</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux		Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable Nette	
			Début de période	Acquisitions	Transfert (**)	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de Période	
Logiciels	33,3 ~		184 865	-	-	-	-	184 865	164 019	12 124	-	-	176 143	8 721
Total des immobilisations			184 865	-	-	-	-	184 865	164 019	12 124	-	-	176 143	8 721
Immeubles	5,0%		7 225 356	116 505	-	-	-	7 341 861	4 039 348	129 127	-	-	4 168 475	3 173 386
Matériel de transport	20,0 ~		1 072 154	98 475	-	-	(3 452)	1 167 178	1 006 908	20 820	-	(3 452)	1 024 276	142 902
Equipements de bureau	10,0 ~		555 958	38 605	-	-	(12 687)	581 876	395 392	39 932	-	(12 255)	423 069	158 807
Matériel informatique	33,3 ~		558 846	200 711	-	(13 962)	(69 835)	675 759	421 262	95 243	(13 962)	(69 836)	432 708	243 051
Installations générales	10,0 ~		1 811 415	225 333	-	-	(882)	2 035 865	620 012	170 607	-	(882)	789 737	1 246 129
Immeubles hors exploitation	~		4 081 749	2 469 149	7 056 633	-	-	13 607 530	-	-	-	-	-	13 607 530
Total des immobilisations			15 305 478	3 148 777	7 056 633	(13 96 ~)	(86 855)	25 410 070	6 482 923	455 728	(13 962)	(86 424)	6 838 265	18 571 805
TOTAUX			15 490 343	3 148 777	7 056 633	(13 96 ~)	(86 855)	25 594 935	6 646 942	467 853	(13 962)	(86 424)	7 014 408	18 580 526

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables. Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

(**)) Il s'agit de biens ayant fait l'objet d'opérations de leasing et qui ont été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Prêts au personnel	5 311 036	5 757 410
- Personnels, avances et acomptes	75 094	56 703
- Créances sur cessions d'immobilisations	104 087	2 973 118
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés (Voir Note 26)	467 517	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	-	69 764
- Produits à recevoir des tiers	1 129 151	1 198 207
- Compte d'attente / avance de TVA	1 087 718	343 528
- Compte d'attente débiteur	170 836	96 091
- Charges constatées d'avance	68 787	63 548
- Compte courant, fonds gérés	1 117 876	1 130 170
- Autres comptes débiteurs	525 769	474 718
- Frais d'émission des emprunts locaux	(A)	1 361 262
- Frais d'émission des emprunts étrangers	(A)	124 864
Total brut	11 543 996	13 914 808

A déduire :

- Provisions	(775 309)	(520 373)
Montant net	10 768 687	13 394 435

(A) : Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	8 500 934	722 151	9 223 085	7 045 549	816 274	7 861 823	1 361 262
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 128 263		2 128 263	1 832 097	171 303	2 003 400	124 864
TOTAUX		11 382 060	722 151	12 104 211	9 630 509	987 577	10 618 085	1 486 127

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire. Elles concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à **987.577 DT** figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Avances et acomptes reçus des clients	5 568 817	5 389 765
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
Total	5 573 892	5 394 840

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques locales	277 412 645	236 106 418
- Banques étrangères	111 736 009	127 934 924
- Emprunts obligataires	37 500 000	16 740 000
- Certificats de dépôt émis	-	1 500 000
- Certificats de leasing	56 666 667	60 000 000
Total emprunts	483 315 320	442 281 342
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 467 804	4 023 885
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 260 121	3 341 051
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 057 579	866 986
- Intérêts courus sur certificats de leasing	795 019	839 996
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(1 490)	(9 477)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	-	(16 336)
Total dettes rattachées	10 579 034	9 046 106
Total	493 894 354	451 327 448

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et ressources spéciales » sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période							
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an					
<u>CREDITS BANCAIRES</u>													
<u>BANQUES LOCALES</u>													
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 169 427	-	1 169 427	-	-	-					
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	600 000	-	-	-					
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	500 000	-	500 000	-	-	-					
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	400 000	-	-	-					
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	400 000	-	-	-					
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	200 000	-	200 000	-	-	-					
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	500 000	-	500 000	-	-	-					
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	500 000	-	500 000	-	-	-					
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000					
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000					
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000					
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000					
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000					
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	822 660	-	310 015	512 645	177 566	335 079					
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	247 664	-	247 664	-	-	-					
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000					
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000					
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000					
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	6 666 667	-	6 666 667	-	-	-					
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000					
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000					
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000					

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	28 000 000	-	7 000 000	21 000 000	14 000 000	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	1 600 000	6 400 000	4 800 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	12 000 000	-	2 400 000	9 600 000	7 200 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Sous-total</u>			236 106 418	115 000 000	73 693 773	277 412 645	195 877 566	81 535 079

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Fin de période					
			Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	9 395 290	-	1 533 333	7 861 956	6 328 623	1 533 333
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	1 285 715	-	1 285 715	-	-	-
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	3 364 500	-	3 364 500	-	-	-
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	8 329 344	-	4 164 663	4 164 681	-	4 164 681
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	3 589 717	-	1 794 855	1 794 861	-	1 794 861
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	21 000 000	-	8 400 000	12 600 000	4 200 000	8 400 000
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	10 827 692	-	4 812 308	6 015 385	1 203 077	4 812 308
KFW	EUR 17 070 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	17 189 328	-	56 165 218	51 844 816	4 320 402
SANAD II	EUR 5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	16 696 188	-	4 174 044	12 522 143	8 348 099	4 174 044
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	14 470 588	-	3 858 824	10 611 764	6 752 940	3 858 824
<u>Sous-total</u>			127 934 924	17 189 328	33 388 243	111 736 009	78 677 556	33 058 453
<u>Total des crédits bancaires</u>			364 041 342	132 189 328	107 082 015	389 148 654	274 555 122	114 593 533

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)
Total des emprunts obligataires		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
Sous-total		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Sous-total		
Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING		
TOTAL GENERAL		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
3 240 000	-	3 240 000	-	-	-
6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
7 500 000	-	3 000 000	4 500 000	1 500 000	3 000 000
-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
16 740 000	30 000 000	9 240 000	37 500 000	25 500 000	12 000 000
1 500 000	6 000 000	7 500 000	-	-	-
1 500 000	6 000 000	7 500 000	-	-	-
60 000 000	-	3 333 334	56 666 666	33 333 332	23 333 334
60 000 000	-	3 333 334	56 666 666	33 333 332	23 333 334
61 500 000	6 000 000	10 833 334	56 666 666	33 333 332	23 333 334
442 281 342	168 189 328	127 155 350	483 315 320	333 388 454	149 926 866

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	241 955	245 271
- Factures non parvenues	31 460	67 760
<u>Sous total</u>	<u>273 415</u>	<u>313 031</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	825 715	1 662 562
- Effets à payer	63 529 475	55 356 249
- Retenues de garanties et assurances décennales	8 393	1 292
<u>Sous total</u>	<u>64 363 583</u>	<u>57 020 103</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>64 636 998</u>	<u>57 333 134</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Personnel, rémunérations dues	43 746	5 714
- Avance sur cessions de titre immobilisés	21 080	1 321 674
- Personnel, provisions pour congés payés	742 940	614 237
- Personnel, autres charges à payer	756 002	705 931
- Etat, retenues sur salaires	144 981	74 367
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	480 464	485 757
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	11 271	13 875
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	27 500	19 250
- Etat, TVA à payer	1 245 159	1 201 663
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	1 471 358
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	501 926	590 959
- Contribution conjoncturelle (Voir note 26)	522 765	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	35 428	26 989
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	19 232	18 427
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	44 111	43 975
- CNSS	379 906	322 613
- CAVIS	78 015	59 658
- CNAM	31 332	26 607
- Assurance Groupe	41 268	42 282
- Assurance Vie	-	6 344
- Autres comptes créditeurs	156 934	114 959
- Ristourne à rembourser	-	610
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	147 748	127 839
- Prestataires Recouvrement	243 511	287 515
- Prestataires Assurances	762 030	819 149
- Diverses Charges à payer	667 330	716 474
- Autres produits constatés d'avance	158 128	63 650
- Provisions pour divers risques	1 202 300	1 670 000
Total	8 465 107	10 851 874

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Capital social	(A)	35 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		44 732 730	42 805 710
- Réserves pour fonds social	(C)	4 634 408	4 053 747
- Actions propres	(D)	(3 040 964)	(3 495 588)
- Complément d'apport		151 275	7 396
- Résultats reportés		23 224 641	28 978 138
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(E)	107 202 090	99 849 403
Résultat de l'exercice (1)		19 369 395	17 533 524
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	126 571 485	117 382 926
Nombre d'actions (2)		6 715 318	6 770 067
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,884	2,590

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions anciennes, et portant jouissance le 1er janvier 2023.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2022	229 900	3 495 588
Ventes de l'exercice	(29 900)	(454 624)
Augmentation de capital	80 000	-
Solde au 31 décembre 2023	280 000	3 040 964

Le nombre des actions détenues par la CIL représente au 31 décembre 2023, 4,17% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1.134.487 DT et se rapportent exclusivement à des réserves pour réinvestissements.

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond, à la fois, au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023
(EXPRIME EN DINARS)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	(3 497 108)	6 967	15 195 102	109 165 559
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14/04/2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14/04/2022			(3 385 835)		3 385 835				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(9 500 000)				(9 500 000)
Cession d'actions propres						1 520			1 950
Encaissement dividendes sur actions propres					436 810		430		436 810
Prélèvements sur fonds social				(254 916)					(254 916)
Résultat net de l'exercice 2022								17 533 524	17 533 524
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	28 978 138	(3 495 588)	7 396	17 533 524	117 382 926
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18/04/2023			11 080 500	800 000	5 653 024			(17 533 524)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18/04/2023			(9 153 480)		9 153 480				-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023					(10 000 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(11 000 000)				(11 000 000)
Cession d'actions propres						454 624			598 503
Encaissement dividendes sur actions propres					440 000		143 879		440 000
Prélèvements sur fonds social				(219 339)					(219 339)
Résultat net de l'exercice 2023								19 369 395	19 369 395
Solde au 31 décembre 2023	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 634 408	23 224 641	(3 040 964)	151 275	19 369 395	126 571 485

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts de leasing	75 567 292	70 670 654
- Intérêts de retard	2 937 960	3 274 217
- Frais d'ouverture des dossiers	241 915	273 362
- Frais de rejet	1 605 012	1 864 020
- Frais sur vente	107 240	98 600
- Frais sur encaissement de titres de crédits	255 142	289 745
- Autres	57 761	35 034
Total	80 772 322	76 505 631
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	2 620 421	864 905
Intérêts de retard antérieurs	1 124 383	535 026
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(4 396 968)	(2 225 893)
Intérêts de retard	(1 609 242)	(646 499)
Variation des produits réservés	(2 261 406)	(1 472 461)
Total des intérêts et des produits de leasing	78 510 916	75 033 170

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	3 211 306	2 167 257
- Intérêts des crédits des banques locales	24 022 583	18 565 618
- Intérêts des crédits des banques étrangères	9 548 349	12 690 916
- Intérêts des autres opérations de financement	5 514 482	4 322 114
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	987 577	1 164 764
Total des charges financières des emprunts	43 284 297	38 910 668
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(387 568)	(429 939)
- Autres charges financières	7 987	26 285
- Pénalités	16 088	141
Total des autres charges financières	(363 493)	(403 513)
Total général	42 920 804	38 507 155

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des comptes courants	15 669	15 578
- Plus-values sur cession des titres immobilisés	2 468 083	1 072 888
- Dividendes	449 355	866 774
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	2 500	1 875
- Plus-values sur titres SICAV	25 815	62
- Plus-values sur fonds gérés	1 602 122	1 303 659
- Intérêts sur prêts accordés au personnel	213 724	290 613
- Intérêts sur chèques impayés	30 886	17 366
- Intérêts sur certificats de dépôt	1 880 210	2 127 613
- Retenues à la source libératoires	-	(58 032)
- Autres produits financiers	53 940	-
Total	6 742 304	5 638 395

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Revenus des loyers des immeubles	394 500	94 998
- Ristournes assurances	33 489	67 163
- Autres produits d'exploitation	12 600	-
Total	440 588	162 160

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Salaires et complément de salaires	6 413 439	5 403 796
- Charges connexes aux salaires	646 939	275 584
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 192 131	1 036 365
- Autres charges sociales	168 819	585 390
Total	8 421 328	7 301 136

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	12 124	13 425
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	455 728	505 512
Total	467 853	518 937

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Achat de matières et fournitures	292 843	328 552
Total des achats	292 843	328 552
- Sous-traitance générale	165 412	158 903
- Locations	179 450	175 033
- Entretiens et réparations	452 896	408 794
- Primes d'assurances	55 915	58 469
Total des services extérieurs	853 673	801 199
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	998 928	732 180
- Publicités, publications et relations publiques	289 741	252 995
- Déplacements, missions et	51 894	59 521
- Frais postaux et de télécommunications	167 943	140 316
- Services bancaires et assimilés	127 400	144 039
Total des autres services extérieurs	1 635 906	1 329 051
- Jetons de présence	168 000	120 000
- Rémunération du PCA	501 844	440 000
- Rémunération comité d'audit	42 000	30 000
- Rémunération comité des risques	42 000	30 000
Total des charges diverses	753 844	620 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	208 838	168 443
- T.C.L	187 717	194 357
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 932	78 256
- Autres impôts et taxes	14 014	9 990
Total des impôts et taxes	422 501	451 045
Total général	3 958 766	3 529 848

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 507 373	9 689 498
- Dotations aux provisions collectives	718 000	2 658 000
- Reprise de provisions antérieures non déduites fiscalement	(138 733)	-
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	138 733	-
- Dotations aux provisions additionnelles	2 020	128 400
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 484 297)	(5 781 983)
- Créances radiées	4 044 101	4 023 590
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 543 283)	(3 619 760)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(497 556)	(403 830)
- Encaissement sur créances radiées	(121 518)	(48 482)
 Total	4 624 840	6 645 432

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	254 936	20 400
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	1 027 500
- Dotations aux provisions pour divers risques	626 355	670 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(356 013)	(445 000)
 Total	525 278	1 272 900

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	730	3 496
- Apurement de comptes	158 513	233 391
- Autres gains sur éléments exceptionnels	55 658	204
Total	214 901	237 091

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	432	26
- Perte suite au redressement CNSS	313 967	-
- Perte suite au redressement Fiscal	780 088	-
- Reprise sur provisions pour divers risques	(1 094 055)	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	258	6
Total	690	32

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Bénéfice comptable	24 989 150	23 295 377
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	9 509 392	9 817 898
- Dotations aux provisions collectives	718 000	2 658 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	254 936	20 400
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	1 027 500
- Dotations aux provisions pour risques divers	626 355	670 000
- Retenues à la source libératoires	-	58 032
- Reprises sur provisions fiscales 2019	-	2 146 395
- Reprises sur provisions fiscales 2020	1 365 468	129 804
- Reprises sur provisions fiscales 2021	54 966	9 334 384
- Reprises sur provisions fiscales 2022	10 938 950	-
- Diverses charges non déductibles	107 652	42 408
- Perte suite redressement fiscal	780 088	-
A déduire		
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	1 295 149	1 365 468
- Reprises sur provisions comptables	11 064 264	10 245 115
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	356 013	445 000
- Reprises sur provisions pour divers risques	1 094 055	-
- Correction symétrique	138 733	-
- Plus-value sur cession d'actions cotées	1 785 797	
- Plus-value sur fonds gérés non imposable	174 000	81 800
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	-	290 159
- Dividendes	449 355	866 774
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>32 987 621</u>	<u>35 905 882</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	9 509 393	9 817 898
Provisions collectives déductibles	607 106	233 512
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>22 871 123</u>	<u>25 854 472</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES (suite)

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
<u>Bénéfice fiscal base du Minimum d'Impôt</u>	22 871 123	25 854 472
Réinvestissements exonérés avec minimum d'impôt :		
* Reste à investir	9 802 000	11 080 500
<u>Bénéfice imposable</u>	13 069 123	14 773 972
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	4 574 225	5 170 894
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	4 534 149	3 403 468
- Retenues à la source	507 593	296 068
<u>Impôt à payer (Crédit d'impôt sur les sociétés)</u>	(467 517)	1471 358
Ajustement de Contribution sociale de solidarité suite au contrôle fiscal	(20 839)	-
Contribution sociale de solidarité de l'exercice	522 765	590 959
Contribution sociale de solidarité à payer	501 926	590 959
Contribution conjoncturelle de l'exercice	(A)	522 765
		-

(A) : La Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'État a été institué par l'article 64 de la loi de finances pour la gestion 2024. Elle est fixée à 4% du bénéfice imposable, dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025.

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients et comptes rattachés en début de période	Note 5	39 889 997	36 921 454
- Clients et comptes rattachés en fin de période	Note 5	(45 051 595)	(39 889 997)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	Note 10	(5 389 765)	(7 599 272)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	Note 10	5 568 817	5 389 765
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	Note 5	(3 072 762)	(3 019 601)
- Produits constatés d'avance en fin de période	Note 5	3 542 928	3 072 762
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	Note 5	160 188	3 428 278
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	Note 5	(220 788)	(160 188)
- TVA collectée		75 240 734	65 408 560
- TVA collectée sur avances et acomptes		(10 403 447)	(4 796 505)
- Remboursement principal	Note 5	272 152 633	264 294 566
- Intérêts et produits assimilés de leasing	Note 15	80 772 322	76 505 631
- Autres produits d'exploitation		440 588	162 160
- Créances virées en pertes	Note 22	(4 044 101)	(4 023 590)
- Encaissements sur créances radiées	Note 22	121 518	48 482
- Encours financiers virés en pertes	Note 5	1 599 773	1 107 106
- Plus/Moins-values sur relocation	Note 5	(1 505 402)	(4 012 092)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	Note 9	2 973 118	11 937
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	Note 9	(104 087)	(2 973 118)
- Cessions d'immobilisations à la VR	Note 5	38 341	3 059
- Cessions anticipées d'immobilisations	Note 5	20 906 642	23 955 397
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>433 615 651</u>	<u>413 834 795</u>

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	Note 12	57 020 103	55 672 165
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	Note 12	(64 363 583)	(57 020 103)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	Note 9	-	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	Note 9	-	-
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	Note 5	341 818 461	306 470 815
- TVA sur investissements		56 763 676	50 626 169
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	Note 13	19 250	17 290
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	Note 13	(27 500)	(19 250)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		391 230 408	355 746 083

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Personnel, rémunérations dues en début de période	Note 13	5 714	5 573
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	Note 13	(43 746)	(5 714)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	Note 9	(56 703)	(39 837)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	Note 9	75 094	56 703
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	Note 12	313 031	361 496
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	Note 12	(273 415)	(313 031)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	Note 13	614 237	528 968
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	Note 13	(742 940)	(614 237)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	Note 13	705 931	699 163
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	Note 13	(756 002)	(705 931)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	Note 13	74 367	37 716
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	Note 13	(144 981)	(74 367)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	Note 13	485 757	497 106
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	Note 13	(480 464)	(485 757)
- C.N.S.S en début de période	Note 13	322 613	253 104
- C.N.S.S en fin de période	Note 13	(379 906)	(322 613)
- CAVIS en début de période	Note 13	59 658	27 409
- CAVIS en fin de période	Note 13	(78 015)	(59 658)
- CNAM en début de période	Note 13	26 607	20 873
- CNAM en fin de période	Note 13	(31 332)	(26 607)
- Assurances groupe et vie en début de période	Note 13	48 626	46 826
- Assurances groupe et vie en fin de période	Note 13	(41 268)	(48 626)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	Note 13	127 839	110 512
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	Note 13	(147 748)	(127 839)
- Diverses charges à payer en début de période	Note 13	716 474	1 033 921
- Diverses charges à payer en fin de période	Note 13	(667 330)	(716 474)
- TVA, payée sur biens et services		970 576	732 207
- Charges de personnel	Note 19	8 421 328	7 301 136
- Autres charges d'exploitation	Note 21	3 958 766	3 529 848
- Impôts et taxes	Note 21	(422 501)	(451 045)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		12 660 264	11 250 826

NOTE 30 : INTERETS PAYES

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Frais d'émission d'emprunts	Note 9	722 151	388 718
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	Note 11	(25 813)	(260 277)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	Note 11	1 490	25 813
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	Note 13	13 875	41 271
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	Note 13	(11 271)	(13 875)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	Note 11	866 986	1 903 062
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	Note 11	(2 057 579)	(866 986)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en début de période	Note 11	4 023 885	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en fin de période	Note 11	(5 467 804)	(4 023 885)
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	Note 11	3 341 051	4 096 832
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	Note 11	(2 260 121)	(3 341 051)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	Note 11	839 996	19 672
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	Note 11	(795 019)	(839 996)
- Intérêts et charges assimilées	Note 16	42 920 804	38 507 155
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	Note 16	(987 577)	(1 164 764)
<u>Intérêts payés</u>		41 125 054	38 393 592

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	Note 13	1 471 358	821 442
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	Note 13	-	(1 471 358)
- Contribution conjoncturelle en début de période	Note 13	-	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	Note 13	(522 765)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	Note 9	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	Note 9	467 517	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	Note 13	590 959	324 125
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	Note 13	(501 926)	(590 959)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	Note 13	26 989	29 254
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	Note 13	(35 428)	(26 989)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	Note 13	18 427	15 869
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	Note 13	(19 232)	(18 427)
- TVA payée		7 803 731	8 045 400
- Impôts et taxes	Note 21	422 501	451 045
- Impôts sur les bénéfices	Note 26	4 574 225	5 170 894
- Contribution sociale de solidarité	Note 26	522 765	590 959
- Contribution conjoncturelle	Note 26	522 765	-
<u>Impôts payés</u>		<u>15 341 886</u>	<u>13 341 257</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Investissements en Immobilisations incorporelles	Note 8	-	-
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8	3 148 777	1 242 866
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 148 777	1 242 866

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	Note 25	(432)	(26)
- Cessions d'immobilisations corporelles	Note 8	-	48 666
- Immobilisations mises en rebut	Note 8	431	23
- Produits nets sur cessions d'immobilisations autres que destinées à la location	Note 24	730	3 496
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		730	52 158

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres immobilisées libérés au cours de l'exercice	Note 7	11 080 500	8 104 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		11 080 500	8 104 000

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	Note 7	5 674 626	9 153 480
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	Note 7	375 000	-
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	Note 7	49 997	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	Note 17	2 468 083	1 072 888
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	Note 13	(1 321 674)	(701 680)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	Note 13	21 080	1 321 674
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		7 267 112	10 846 362

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes payés	Note 14	11 000 000	9 500 000
- Dividendes sur actions propres	Note 14	(440 000)	(436 810)
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer en début de période	Note 13	43 975	43 857
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer en fin de période	Note 13	(44 111)	(43 975)
- Prélèvements sur fonds social	Note 14	219 339	254 916
Dividendes et autres distributions		10 779 203	9 317 988

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	Note 9	(961 459)	(1 820 930)
- Remboursements sur prêts au personnel	Note 9	1 407 833	1 567 178
- Produits à recevoir des tiers en début de période	Note 9	1 198 207	507 190
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	Note 9	(1 129 151)	(1 198 207)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	Note 9	69 764	126 278
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	Note 9	-	(69 764)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	Note 9	63 548	81 462
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	Note 9	(68 787)	(63 548)
- Autres comptes débiteurs en début de période	Note 9	466 524	443 901
- Autres comptes débiteurs en fin de période	Note 9	(525 769)	(466 524)
- Comptes d'attente actif en début de période	Note 9	96 091	21 857
- Comptes d'attente actif en fin de période	Note 9	(170 836)	(96 091)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	Note 9	1 130 170	1 363 777
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	Note 9	(1 117 876)	(1 130 170)
- Ristourne à rembourser en début de période	Note 13	(610)	(99 381)
- Ristourne à rembourser en fin de période	Note 13	-	610
- Comptes d'attente passif en début de période	Note 13	-	(173 307)
- Comptes d'attente passif en fin de période	Note 13	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	Note 13	(490 280)	(763 517)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	Note 13	496 445	490 280
- Prestataires Assurances en début de période	Note 13	(819 149)	(853 505)
- Prestataires Assurances en fin de période	Note 13	762 030	819 149
- Autres produits constatés d'avance en début de période	Note 13	(63 650)	(107 070)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	Note 13	158 128	63 650
- Produits des placements (hors plus-values de cessions)	Note 17	4 274 221	4 565 508
- Autres gains ordinaires	Note 24	214 171	233 595
- Autres pertes ordinaires	Note 25	(1 094 313)	(6)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>3 895 251</u>	<u>3 442 415</u>

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt, ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2023, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI au titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'au titre d'autres opérations s'élèvent à 21.597 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

1- La Compagnie Générale d'Investissement CGI a facturé en 2023, une rémunération relative au document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire « CIL 2023-1 », et ce, pour un montant de 245.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 52.788 DT rapportés au résultat de l'exercice 2023.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a ainsi supporté, en 2023, une charge d'égal montant.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2023 est de 34.272 DT en HT.

Acquisition d'immobilisations :

Au cours de l'exercice 2023, la CIL a acquis auprès de la CGI quelques immobilisations corporelles, et ce pour une valeur totale de 750 DT.

• SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :

Au cours de l'année 2023, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 11.428 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

• SOCIETE AGRO SERVICE :

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions

de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

A ce titre, la CIL a constaté parmi ses produits de 2023, des intérêts pour un montant de 15.669 DT.

Le solde de la créance, y compris les intérêts cumulés, s'élève au 31 décembre 2023, à 462.530 DT et a été totalement provisionné.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 3.489 DT.

Le reliquat de ce fonds s'élevant au 31 décembre 2022 à D : 209.870 a été totalement liquidé en Mai 2023.

2- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 2.745 DT.

Le reliquat de ces fonds s'élevant au 31 décembre 2022 à D : 165.130 a été totalement liquidé en Mai 2023.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission

de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 58.576 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 44.550 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 93.262 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 100.279 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 151.959 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 19 Juin 2023, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 11.080.500 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 116.530 DT.

8- La CIL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
26/07/2023	25/08/2023	2 000 000	10,55%	17 430
25/08/2023	24/09/2023	2 000 000	10,55%	17 430
24/09/2023	24/10/2023	2 000 000	10,55%	17 430
Total		6 000 000		52 290

9- La CIL SICAR loue un bureau au sein de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2023 est de 8.400 DT en HT.

10- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 01 Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées en 2023 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 84 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 12 600 DT.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôts :

1 - La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI SONIA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 13 octobre 2022 et échéant 11 janvier 2023, au taux facial de 8%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 1.185 DT.

2 - La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 22 novembre 2022 et échéant 20 février 2023, au taux facial de 9,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 6.334 DT.

3 - La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2022 et échéant 12 mars 2023, au taux facial de 9,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 8.817 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2023, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 501.844 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2023 de :

- ✓ Une rémunération brute de 492.720 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 24.280.253 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 101.964.562 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2023.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 277.283.691 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 23.129.163 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 118.593.454 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 30.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

NOTE 40 : FAITS SAILLANTS

1- Au cours de l'exercice 2022, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le dénouement de la vérification fiscale susmentionnée est survenu en juillet 2023, sans recours juridictionnel et a abouti à la signature d'un procès-verbal de réconciliation totale avec l'administration. Le coût fiscal de ladite vérification est arrêté à la somme de 780.088 DT.

2- Au cours de l'exercice 2023, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2022.

Le dénouement de cette opération a eu lieu au cours de la même année, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément de cotisations en principal de 313.967 DT.

NOTE 41 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars 2024, font apparaître un total du bilan de **699.142 KDT**, un bénéfice net de **19.369 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **20.855 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs

« courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 604.746 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 35.705 KDT et les agios réservés ont atteint 6.537 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel que présenté par le Conseil d'Administration du 12 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou

situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne, ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**Le groupement
Universal Auditing – CNBA UHY**

Hilal OUALI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
26/07/2023	25/08/2023	2 000 000	10,55%	17 430
25/08/2023	24/09/2023	2 000 000	10,55%	17 430
24/09/2023	24/10/2023	2 000 000	10,55%	17 430
Total		6 000 000		52 290

2- Une convention de gestion a été conclue, le 19 Juin 2023, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 11 080 500 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 31 décembre 2023, s'élève à : 116.530 D

3- La CIL a réalisé, en 2023, des opérations de cession de titres de participation, et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI au titre de frais de négociation boursière ainsi qu'au titre d'autres opérations s'élèvent à 21.597 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2023, une rémunération relative au document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire « CIL 2023-1 », et ce, pour un montant de 245.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 52.788 DT rapportés au résultat de l'exercice 2023.

5- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 1^{er} Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées en 2023 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 84 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 12 600 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

A ce titre, la CIL a constaté parmi ses produits de 2023, des intérêts pour un montant de 15.669 DT.

Le solde de la créance, y compris les intérêts cumulés, s'élève au 31 décembre 2023, à 462.530 DT et a été totalement provisionné.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 3.489 DT.

Le reliquat de ce fonds s'élevant au 31 décembre 2022 à D : 209.870 a été totalement liquidé en Mai 2023.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 2.745 DT.

Le reliquat de ces fonds s'élevant au 31 décembre 2022 à D : 165.130 a été totalement liquidé en Mai 2023.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 58.576 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 44.550 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 93.262 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 100.279 DT.

8- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2023, s'élève à : 151.959 DT

9- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté en 2023, une charge d'égal montant.

10 - La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI SONIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH, pour

un montant de 500.000 DT, émis le 13 octobre 2022 et échéant le 11 janvier 2023, au taux facial de 8%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 1.185 DT.

11 - La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 22 novembre 2022 et échéant le 20 février 2023, au taux facial de 9,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 6.334 DT.

12 - La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2022 et échéant le 12 mars 2023, au taux facial de 9,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 8.817 DT.

13- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15m², servant comme siège social, à partir du 1^{er} janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000 DT hors TVA payable trimestriellement d'avance et majoré de 5% l'an.

Le produit de loyer constaté à ce titre s'est élevé à 8.400 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 18 avril 2023 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 528.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 18 avril 2023 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Sa rémunération brute a été fixée à 518.400 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais leurs afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé de ces jetons de présence au titre de l'exercice 2023 et s'élevant à 216.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

Par ailleurs, il est à noter qu'un complément de jetons de présence se rapportant à l'exercice 2022 et s'élevant à 36.000 DT a été constaté parmi les charges de l'exercice.

4- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 Mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**Le groupement
Universal Auditing – CNBA
UHY**

Hilal OUALI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Hilal OUALI.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**
16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2023	2022
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	22 182 437	23 000 873
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	562 504 314	519 146 104
Portefeuille-titres commercial	7	61 115 119	51 056 567
Portefeuille d'investissement	8	26 416 325	28 897 146
Valeurs Immobilisées	9	18 586 035	8 858 652
Autres actifs		9 790 014	12 645 392
TOTAL DES ACTIFS		700 594 244	643 604 734
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	10	5 573 892	5 394 840
Emprunts et dettes rattachées	11	493 894 354	451 327 448
Fournisseurs et comptes rattachés		64 636 998	57 333 134
Autres passifs		9 481 434	11 965 610
TOTAL DES PASSIFS		573 586 678	526 021 032
INTERETS MINORITAIRES	12	657	506
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		75 443 323	78 849 098
Actions propres		(3 040 964)	(3 495 588)
Résultat consolidé		19 604 550	17 229 686
Total des capitaux propres avant affectation	13	127 006 909	117 583 196
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		700 594 244	643 604 734

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2023

(*Exprimé en dinars*)

31/12/2023 **31/12/2022**

Notes

<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>		127 244 815	105 653 525
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	24 280 253	14 665 863
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	101 964 562	89 987 662
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>		419 006 308	391 555 814
Cautions Reçues	30- B- 1	277 283 691	255 453 830
Garanties Reçues	30- B- 2	23 129 163	26 660 966
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	118 593 454	109 441 018
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>		30 000 000	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	30- C- 1	30 000 000	-

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
 (exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	78 510 916	75 033 170
Intérêts et charges assimilées	15	(42 848 147)	(38 403 128)
Produits des placements	16	7 281 341	5 492 546
Autres produits d'exploitation		879 837	553 127
Produit net		<u>43 823 948</u>	<u>42 675 715</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	8 762 813	7 640 511
Dotations aux amortissements		486 820	551 320
Autres charges d'exploitation	18	4 049 806	3 683 942
Total des charges d'exploitation		<u>13 299 440</u>	<u>11 875 773</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>30 524 508</u>	<u>30 799 942</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	4 624 840	6 645 432
Dotations nettes aux autres provisions	20	664 048	1 352 500
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>25 235 620</u>	<u>22 802 010</u>
Autres gains ordinaires	21	232 572	238 312
Autres pertes ordinaires	22	(805)	(505)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREGES AVANT IMPOT		<u>25 467 387</u>	<u>23 039 817</u>
Impôts exigibles		(4 788 436)	(5 213 946)
Contribution sociale de solidarité		(551 475)	(596 154)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREGES APRES IMPOT		<u>20 127 476</u>	<u>17 229 718</u>
Contribution conjoncturelle		(522 765)	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>19 604 711</u>	<u>17 229 718</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(161)	(32)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>19 604 550</u>	<u>17 229 686</u>
Résultat par action		<u>2,919</u>	<u>2,545</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	31 Décembre
		2023	2022
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	434 054 901	414 225 762
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(391 230 408)	(355 746 084)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(13 087 507)	(11 735 296)
Intérêts payés	25	(40 923 248)	(38 384 483)
Impôts et taxes payés		(15 590 289)	(13 398 503)
Placements monétaires		(10 058 552)	19 950 687
Autres flux liés à l'exploitation		4 440 109	(4 739 342)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(32 394 994)	10 172 742
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(3 158 003)	(1 248 716)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	15 729	52 258
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(4 547 962)	(13 704 305)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	8 413 515	11 013 022
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		723 279	(3 887 742)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres	13	598 503	1 950
Dividendes et autres distributions	29	(10 779 202)	(9 317 877)
Encaissements provenant des emprunts	11	168 189 328	148 500 000
Remboursements d'emprunts	11	(127 155 350)	(159 652 772)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		30 853 279	(20 468 699)
Variation de trésorerie		(818 436)	(14 183 698)
Trésorerie au début de l'exercice	5	23 000 873	37 184 571
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	22 182 437	23 000 873

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de 35.000.000 DT divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.250.000 DT, divisé en 250.000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.000.000 DT, divisé en 1.000.000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	999.940	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de

l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimaux par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;

- c. Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;
 - d. Industries pharmaceutiques ;
 - e. Autres industries ;
 - f. BTP ;
 - g. Tourisme y compris les agences de voyages ;
 - h. Promotion immobilière ;
 - i. Commerce ;
 - j. Santé ;
 - k. Télécom et TIC ;
 - l. Autres Services y compris les agences de location de voitures.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}{Engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δ_{gi} » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à deux fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2024-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue (2016-2023), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2024-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Industrie agroalimentaire
- ✓ Industries pharmaceutiques
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A = N - M + 1 tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créesances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15, selon le cas dans le compte de résultat.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Banques	22 141 748	22 874 840
Caisses	40 688	126 034
Total	22 182 437	23 000 873

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances sur contrats mis en force	603 186 346	557 837 373
Encours financiers	561 456 890	520 859 949
Impayés	45 051 595	39 889 997
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	220 788	160 188
Intérêts échus différés	(3 542 928)	(3 072 762)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 559 550	586 650
Total brut des créances de leasing	604 745 896	558 424 023
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 265 728)	(10 505 156)
Provisions pour dépréciation des impayés	(18 459 931)	(15 740 710)
Provisions additionnelles	(130 420)	(128 400)
Provisions collectives	(8 849 000)	(8 131 000)
Produits réservés	(6 536 503)	(4 772 652)
Total net des créances de leasing	562 504 314	519 146 105

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022

521 446 600

Addition de la période

- Investissements	341 818 461
- Relocations et transferts	14 027 417
- Transferts	

Retraits de la période

- Remboursements du capital	(272 152 633)
- Cessions à la valeur résiduelle	(38 341)
- Cessions anticipées	(20 906 642)
- Transfert en immobilisations corporelles	(7 056 633)
- Radiation des créances	(1 599 773)
- Relocations et transferts	(12 522 015)

Solde au 31 décembre 2023

563 016 441

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	286 554 726	260 355 616
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	383 673 831	359 597 183
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 123 365	3 575 498
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	673 351 922	623 528 297
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	62 608 866	57 307 135
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	55 711 588	51 749 086
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	273 000	384 797
Total des produits financiers non acquis	118 593 454	109 441 018
- Valeurs résiduelles	24 919	28 443
- Contrats suspendus contentieux	6 673 505	6 744 228
- Contrats en instance de mise en force	1 559 550	586 650
Encours des contrats	563 016 441	521 446 600

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Bâtiment et travaux publics	34 766 649	34 934 303
Industrie	59 039 886	58 434 896
Tourisme	180 183 085	139 219 785
Commerces et services	207 250 610	215 734 428
Agriculture	81 776 211	73 123 188
Total	563 016 441	521 446 600

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Equipements	34 761 901	37 487 764
Matériel roulant	479 607 036	425 044 218
Matériel spécifique	1 464	8 461
<i>Sous Total</i>	514 370 401	462 540 443
Immobilier	48 646 040	58 906 157
Total	563 016 441	521 446 600

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
<u>Clients ordinaires (1)</u>	38 704 215	32 600 896
Inférieur à 1 mois	13 005 589	12 336 297
Entre 1 et 3 mois	8 154 851	9 086 895
Entre 3 et 6 mois	3 505 441	3 837 723
Entre 6 mois et 1 année	6 272 111	3 276 538
Supérieur à 1 année	7 766 223	4 063 444
<u>Clients litigieux (2)</u>	6 347 380	7 289 101
Total (1) + (2)	45 051 595	39 889 997

6.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	454 576 971	88 822 981	1 806 551	1 316 354	14 934 032	561 456 890
Impayés	3 759 077	13 000 483	722 050	1 403 482	26 166 502	45 051 595
Contrats en instance de mise en force	1 559 550					1 559 550
CREANCES LEASING	459 895 598	101 823 465	2 528 602	2 719 837	41 100 534	608 068 035
Avances reçues (*)	(5 119 235)		(3 001)		(446 580)	(5 568 816)
ENCOURS GLOBAL	454 776 363	101 823 465	2 525 601	2 719 837	40 653 954	602 499 219
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 914 546	365 707	-	-	-	24 280 253
TOTAL ENGAGEMENTS	478 690 909	102 189 172	2 525 601	2 719 837	40 653 954	626 779 472
Produits réservés			(182 528)	(357 664)	(5 996 311)	(6 536 503)
Provisions sur encours financiers			(2 681)	(18 432)	(8 244 615)	(8 265 728)
Provisions sur			(59 959)	(470 039)	(17 929 933)	(18 459 931)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(245 168)	(846 135)	(32 301 279)	(130 420)
ENGAGEMENTS NETS	478 690 909	102 189 172	2 280 433	1 873 702	8 352 675	(33 392 582)
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,40%	0,43%	6,49%	
				7,32%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2022				8,75%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			9,71%	31,11%	79,45%	
				72,75%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés				62,41%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Certificats de dépôt	60 000 000	51 000 000
Actions SICAV	1 115 119	56 567
Total	61 115 119	51 056 567

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Titres	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GO SICAV	8 001	139	1 114 147
SICAV PATRIMOINE	8	162	972
Total			1 115 119

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Titres immobilisés	30 644 935	33 342 999
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
Montant brut	30 646 935	33 344 999
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
Montant libéré	29 646 935	32 344 999
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(3 230 610)	(3 447 853)
Montant net	26 416 325	28 897 146

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Titres immobilisés » sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2022	33 342 999	32 342 999	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	20 798	20 798	-
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2023	500 000	500 000	-
- BVMT	27 164	27 164	-
- Société MEDPLAST	3 000 000	3 000 000	-
- Société PLASTIC SIPA	1 000 000	1 000 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	4 547 962	4 547 962	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société SWEET HOME	21 340	21 340	-
- Société TRUST IMMO	21 943	21 943	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	55 300	55 300	-
- Société SNA	1 200 000	1 200 000	-
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2	371 400	371 400	-
- Société RED TEC	27 300	27 300	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société CLINIQUE LES PINS	1 000 000	1 000 000	-
- Société MCS	400 000	400 000	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- BIAT	2 857 143	2 857 143	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 600	156 600	-
Total des cessions de l'exercice	7 246 026	7 246 026	-
Soldes au 31 Décembre 2023	30 644 935	29 644 935	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2023 comme suit :

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2023 comme sui

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	79 886	4,609	5,000	368 162	-	de 2001 à 2023	3,49%
* BVMT	47 818	10,130	10,000	484 406	-	de 1999 à 2023	4,82%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	467 367	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	257 233	2015	20,88% *
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,36%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* Société TUNIFRIES (CIL & CIL SICAR)	23 800	100,000	100,000	2 380 000	-	2018 et 2021	8,35%
* BIAT	34 000	57,143	10,000	1 942 857	-	2018	0,19%
* Société VOLTEQ PLUS	15 680	10,000	10,000	156 800	-	2019	9,99%
* Société Industrielle Engrais du Sud	265 000	1,000	1,000	265 000	-	2019	10,00%
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNR	300 000	10,000	10,000	3 000 000		2021 et 2022	48,39% *
* Société MAS METAL	550 000	10,000	10,000	5 500 000		2022	21,19% *
* Société SITEL	50 000	10,000	10,000	500 000		2022	35,46% *
* Société HOR	355 600	10,000	10,000	3 556 000		2022	43,18% *
OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2				1 485 600		2022	
OBLIGATIONS BIAT SUB 2023				500 000		2023	
* Société MEDPLAST	300 000	10,000	10,000	3 000 000		2023	42,19% *
* Société PLASTIC SIPA	10 000	100,000	100,000	1 000 000		2023	20,92% *
Total des titres				<u>30 644 935</u>	<u>3 230 610</u>		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	396 267	-	-	-	-	396 267	374 043	13 499	-	-	387 542	8 725
Ecart d'acquisition	5%	538 541	-	-	-	-	538 541	530 706	7 835	-	-	538 541	-
Immeubles	5,0%	7 225 356	116 505	-	-	-	7 341 861	4 039 347	129 127	-	-	4 168 474	3 173 387
Matériel de transport	20,0%	1 111 505	98 476	-	(39 350)	(3 452)	1 167 179	1046 257	20 820	(39 350)	(3 452)	1 024 275	142 904
Equipements de bureau	10,0%	577 266	40 071	-	(485)	(15 532)	601 320	419 989	42 871	(485)	(15 101)	447 274	154 046
Matériel informatique	33,33%	604 769	208 469	-	(13 962)	(80 296)	718 980	460 480	101 003	(13 962)	(80 296)	467 225	251 755
Installations générales	10,0%	1 830 155	225 333	-	(2 353)	(1 817)	2 051 319	636 134	171 667	(2 353)	(1 817)	803 631	1 247 687
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	2 469 149	7 056 633	-	-	13 607 531	-	-	-	-	-	13 607 531
TOTAUX		16 365 609	3 158 003	7 056 633	(56 150)	(101 097)	26 422 998	7 506 957	486 822	(56 150)	(100 666)	7 836 962	18 586 035

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

(**) Il s'agit de biens ayant fait l'objet d'opérations de leasing et qui ont été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Avances et acomptes reçus des clients	5 568 817	5 389 765
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
Total	5 573 892	5 394 840

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques locales	277 412 645	236 106 418
- Banques étrangères	111 736 009	127 934 924
- Emprunts obligataires	37 500 000	16 740 000
- Certificats de dépôt émis	-	1 500 000
- Certificats de leasing	56 666 667	60 000 000
Total emprunts	483 315 320	442 281 342
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 467 804	4 023 885
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 260 121	3 341 051
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 057 579	866 986
- Intérêts courus sur certificats de leasing	795 019	839 996
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(1 490)	(9 477)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	-	(16 336)
Total dettes rattachées	10 579 034	9 046 106
Total	493 894 354	451 327 448

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et ressources spéciales » sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAUX DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période							
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an					
<u>CREDITS BANCAIRES</u>													
BANQUES LOCALES													
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 169 427	-	1 169 427	-	-	-					
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	600 000	-	-	-					
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	500 000	-	500 000	-	-	-					
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	400 000	-	-	-					
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	400 000	-	-	-					
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	200 000	-	200 000	-	-	-					
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	500 000	-	500 000	-	-	-					
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	500 000	-	500 000	-	-	-					
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-					
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000					
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000					
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000					
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000					
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000					
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000					
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	822 660	-	310 015	512 645	177 566	335 079					
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	247 664	-	247 664	-	-	-					
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000					
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000					
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000					
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	6 666 667	-	6 666 667	-	-	-					
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000					
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000					
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000					

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	28 000 000	-	7 000 000	21 000 000	14 000 000	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	1 600 000	6 400 000	4 800 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	12 000 000	-	2 400 000	9 600 000	7 200 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
Sous-total			236 106 418	115 000 000	73 693 773	277 412 645	195 877 566	81 535 079

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	9 395 290	-	1 533 333	7 861 956	6 328 623	1 533 333
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	1 285 715	-	1 285 715	-	-	-
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	3 364 500	-	3 364 500	-	-	-
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	8 329 344	-	4 164 663	4 164 681	-	4 164 681
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	3 589 717	-	1 794 855	1 794 861	-	1 794 861
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	21 000 000	-	8 400 000	12 600 000	4 200 000	8 400 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	10 827 692	-	4 812 308	6 015 385	1 203 077	4 812 308
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	17 189 328	-	56 165 218	51 844 816	4 320 402
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	16 696 188	-	4 174 044	12 522 143	8 348 099	4 174 044
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	14 470 588	-	3 858 824	10 611 764	6 752 940	3 858 824
<u>Sous-total</u>			127 934 924	17 189 328	33 388 243	111 736 009	78 677 556	33 058 453
<u>Total des crédits bancaires</u>			364 041 342	132 189 328	107 082 015	389 148 654	274 555 122	114 593 533
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 000	-	3 240 000	-	-	-
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	7 500 000	-	3 000 000	4 500 000	1 500 000	3 000 000
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			16 740 000	30 000 000	9 240 000	37 500 000	25 500 000	12 000 000
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			1 500 000	6 000 000	7 500 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			1 500 000	6 000 000	7 500 000	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			60 000 000	-	3 333 334	56 666 666	33 333 332	23 333 334
<u>Sous-total</u>			60 000 000	-	3 333 334	56 666 666	33 333 332	23 333 334
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			61 500 000	6 000 000	10 833 334	56 666 666	33 333 332	23 333 334
TOTAL GENERAL			442 281 342	168 189 328	127 155 350	483 315 320	333 388 454	149 926 866

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(30)	(55)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 143	25
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	60	63
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 17	7
Total des intérêts minoritaires	657	506
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) 161	32

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Capital social	(A)	35 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		44 732 730	42 805 710
- Réserves pour fonds social	(C)	4 634 408	4 053 747
- Dividendes reçus des filiales		123 993	429 974
- Complément d'apport		151 275	7 396
- Actions propres	(D)	(3 040 964)	(3 495 588)
- Résultats reportés		23 300 918	29 052 271
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		107 402 359	100 353 510
- Résultat net des sociétés intégrés		19 604 711	17 229 718
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(161)	(32)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		19 604 550	17 229 686
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	127 006 909	117 583 196
Nombre d'actions (2)		6 715 318	6 770 067
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,919	2,545

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 Décembre 2023, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2022	229 900	3 495 588
Cessions de l'exercice	(29 900)	(454 624)
Augmentation de capital	80 000	0
Solde au 31 décembre 2023	280 000	3 040 964

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2023, 4,17% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	99 994	28 309 121	6 967	(3 497 108)	15 554 485	109 669 667
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			8 104 000	700 000	(99 994)	6 850 479			(15 554 485)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			(3 385 835)			3 385 835				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021						(9 500 000)				(9 500 000)
Dividendes reçus des filiales intégrés					429 974	(429 974)				-
Cessions d'actions propres							430	1 520		1 950
Encaissement dividendes sur actions propres						436 810				436 810
Prélévements sur fonds social										(254 916)
Résultat net de l'exercice 2022									17 229 686	17 229 686
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	429 974	29 052 271	7 396	(3 495 588)	17 229 686	117 583 196
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			11 080 500	800 000	(429 974)	5 779 160			(17 229 686)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			(9 153 480)			9 153 480				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022						(11 000 000)				(11 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023						(10 000 000)				-
Dividendes reçus des filiales intégrés					123 993	(123 993)				-
Cessions d'actions propres							143 879	454 624		598 503
Encaissement dividendes sur actions propres						440 000				440 000
Prélévements sur fonds social										(219 339)
Résultat net de l'exercice 2023									19 604 550	19 604 550
Solde au 31 décembre 2023	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 634 408	123 993	23 300 918	151 275	(3 040 964)	19 604 550	127 006 909

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts de leasing	75 567 292	70 670 654
- Intérêts de retard	2 937 960	3 274 217
- Autres	2 267 070	2 560 760
Total	80 772 322	76 505 630
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	2 620 421	864 905
Intérêts de retard antérieurs	1 124 383	535 026
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(4 396 968)	(2 225 893)
Intérêts de retard	(1 609 242)	(646 498)
Variation des produits réservés	(2 261 406)	(1 472 460)
Total des intérêts et des produits de leasing	78 510 916	75 033 170

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	3 211 306	2 167 257
- Intérêts des crédits des banques locales	24 022 583	18 565 618
- Intérêts des crédits des banques étrangères	9 548 349	12 690 916
- Intérêts des autres opérations de financement	5 514 482	4 258 619
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	912 767	1 122 744
Total des charges financières des emprunts	43 209 487	38 805 154
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(385 415)	(428 451)
- Autres charges financières	7 987	26 285
- Pénalités	16 088	141
Total des autres charges financières	(361 340)	(402 026)
Total général	42 848 147	38 403 128

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes	406 091	497 522
- Plus-values sur cession des titres immobilisés	2 468 083	1 072 888
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	2 173 168	1 510 963
- Intérêts sur crédits accordés au personnel	213 724	290 613
- Autres	2 020 275	2 191 291
- Retenues à la source libératoires	-	(70 731)
Total	7 281 341	5 492 546

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Salaires et complément de salaires	6 711 691	5 697 078
- Charges connexes aux salaires	646 939	275 584
- Cotisations de sécurité sociales	1 225 555	1 069 925
- Autres charges sociales	178 628	597 924
Total	8 762 813	7 640 511

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Achat de matières et fournitures	311 192	356 875
<u>Total des achats</u>	<u>311 192</u>	<u>356 875</u>
- Sous-traitance générale	165 412	158 903
- Locations	186 034	183 454
- Entretiens et réparations	462 849	423 180
- Primes d'assurances	57 631	62 042
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>871 926</u>	<u>827 580</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	12 000
- Frais de gestion de GO SICAV	1 053 088	823 493
- Publicités, publications et relations publiques	6 686	7 937
- Déplacements, missions et réceptions	289 741	253 196
- Frais postaux et de télécommunications	58 102	63 569
- Services bancaires et assimilés	180 987	152 881
- Autres services extérieurs	96 257	96 241
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 684 861</u>	<u>1 419 444</u>
- Jetons de présence	168 000	120 000
- Rémunération du PCA	501 844	440 000
- Rémunération comité d'audit	42 000	30 000
- Rémunération comité des risques	42 000	30 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>753 844</u>	<u>620 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	211 848	175 818
- T.C.L	188 812	195 008
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 932	78 256
- Autres impôts et taxes	15 392	10 962
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>427 983</u>	<u>460 044</u>
<u>Total général</u>	<u>4 049 806</u>	<u>3 683 942</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 507 373	9 689 498
- Dotations aux provisions collectives	718 000	2 658 000
- Dotations aux provisions additionnelles	2 020	128 400
- Reprise de provisions antérieures non déduites fiscalement	(138 733)	-
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	138 733	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 484 297)	(5 781 983)
- Crées radiées	4 044 101	4 023 590
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 543 283)	(3 619 760)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(497 556)	(403 830)
- Encaissement sur créances radiées	(121 518)	(48 482)
 Total	4 624 840	6 645 433

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	254 936	20 400
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	1 027 500
- Dotations aux provisions pour divers risques	626 355	670 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(217 243)	(365 400)
 Total	664 048	1 352 500

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 730	3 596
- Apurement de comptes	158 513	233 391
- Autres gains sur éléments exceptionnels	58 329	1 325
Total	<u>232 572</u>	<u>238 312</u>

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	432	26
- Perte suite au redressement CNSS	313 967	-
- Perte suite au redressement Fiscal	780 088	-
- Reprise sur provisions pour divers risques	(1 094 055)	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	373	479
Total	<u>805</u>	<u>505</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients et comptes rattachés en début de période	39 889 997	36 921 454
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(45 051 595)	(39 889 997)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(5 389 765)	(7 599 272)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	5 568 817	5 389 765
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(3 072 762)	(3 019 601)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 542 928	3 072 762
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	160 188	3 428 278
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(220 788)	(160 188)
- TVA collectée	75 240 734	65 408 560
- TVA collectée sur avances et acomptes	(10 403 447)	(4 796 505)
- Remboursement principal	272 152 633	264 294 566
- Intérêts et produits assimilés de leasing	80 772 322	76 505 631
- Autres produits d'exploitation	879 837	553 127
- Crédances virées en pertes	(4 044 101)	(4 023 590)
- Encaissements sur créances radiées	121 518	48 482
- Encours financiers virés en pertes	1 599 773	1 107 106
- Plus/Moins values sur relocation	(1 505 402)	(4 012 092)
- Crédances sur cessions d'immobilisations début période	2 973 118	11 937
- Crédances sur cessions d'immobilisations fin période	(104 087)	(2 973 118)
- Cessions d'immobilisations à la VR	38 341	3 059
- Cessions anticipées d'immobilisations	20 906 642	23 955 397
<u>Encaissements recus des clients</u>	434 054 901	414 225 762

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	57 020 103	55 672 165
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(64 363 583)	(57 020 103)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	-
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	341 818 461	306 470 815
- TVA sur investissements	56 763 676	50 626 169
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	19 250	17 290
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(27 500)	(19 250)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>391 230 408</u>	<u>355 746 084</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Frais d'émission d'emprunts	520 345	357 104
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(25 813)	(196 781)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	1 490	25 813
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	13 875	41 271
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(11 271)	(13 875)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	866 986	1 899 076
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(2 057 579)	(866 986)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	4 023 885	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(5 467 804)	(4 023 885)
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	3 341 051	4 096 832
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	(2 260 121)	(3 341 051)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	839 996	19 672
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(795 019)	(839 996)
- Intérêts et charges assimilées	42 845 994	38 403 128
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(912 767)	(1 097 744)
Intérêts payés	40 923 248	38 384 483

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	3 158 003	1 248 716
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>3 158 003</u>	<u>1 248 716</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(432)	(26)
- Cessions d'immobilisations corporelles	-	48 665
- Immobilisations mises en rebut	431	23
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	15 730	3 596
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>15 729</u>	<u>52 258</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	7 246 026	9 320 140
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	2 468 083	1 072 888
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(1 321 674)	(701 680)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	21 080	1 321 674
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>8 413 515</u>	<u>11 013 022</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes payés	11 000 000	9 500 000
- Dividendes sur actions propres	(440 000)	(436 810)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 975	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(44 111)	(43 975)
- Intérêts des prêts sur fonds social	219 339	254 916
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>10 779 202</u>	<u>9 317 877</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 24.280.253 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 101.964.562 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2023.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 277.283.691 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 23.129.163 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 118.593.454 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 30.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

NOTE 31 : FAITS SAILLANTS

1- Au cours de l'exercice 2022, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le dénouement de la vérification fiscale susmentionnée est survenu en juillet 2023, sans recours juridictionnel et a abouti à la signature d'un procès-verbal de réconciliation totale avec l'administration. Le coût fiscal de ladite vérification est arrêté à la somme de 780.088 DT.

2- Au cours de l'exercice 2023, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2022.

Le dénouement de cette opération a eu lieu au cours de la même année, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément de cotisations en principal de 313.967 DT.

NOTE 32 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars 2024, font apparaître un total du bilan de **700.594 KDT**, un bénéfice net de **19.605 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **22.182 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 604.746 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 35.705 KDT et les agios réservés ont atteint 6.537 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel que présenté par le Conseil d'Administration du 12 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les

dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 14 Mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**Le groupement
Universal Auditing – CNBA UHY
Hilal OUALI**

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	149 566 697	169 991 314
Obligations et valeurs assimilées		147 100 499	160 138 781
Titres OPCVM		2 466 197	9 852 533
Placements monétaires et disponibilités		35 198 342	40 263 699
Placements monétaires	5	13 543 297	17 995 934
Disponibilités		21 655 045	22 267 765
Créances d'exploitation	6	104 711	99 866
TOTAL ACTIF		184 869 750	210 354 879
PASSIF			
Opérateurs créateurs	7	357 325	396 777
Autres créateurs divers	8	17 071	26 936
TOTAL PASSIF		374 396	423 713
ACTIF NET			
Capital	9	173 769 529	198 860 669
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 052	1 548
Sommes distribuables de l'exercice		10 723 773	11 068 949
ACTIF NET		184 495 354	209 931 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		184 869 750	210 354 879

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>année 2023</i>	<i>année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	10 016 571	11 347 452
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 016 571	11 347 452
Revenus des placements monétaires	11	3 407 877	2 571 158
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 424 449	13 918 610
Charges de gestion des placements	12	(1 152 762)	(1 287 267)
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 271 687	12 631 343
Autres produits		76 001	52 054
Autres charges	13	(239 832)	(267 944)
Contribution Sociale de Solidarité		(400)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 107 457	12 415 253
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 383 684)	(1 346 304)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 723 773	11 068 949
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 383 684	1 346 304
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(174 945)	105 196
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		502 894	326 055
Frais de négociation de titres		(28 210)	(27 693)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 407 197	12 818 810

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>année 2023</i>	<i>année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	12 407 197	12 818 810
Résultat d'exploitation	12 107 457	12 415 253
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(174 945)	105 196
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	502 894	326 055
Frais de négociation de titres	(28 210)	(27 693)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<hr/> (11 068 647)	<hr/> (10 939 927)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<hr/> (26 774 362)	<hr/> (6 659 411)
 Souscriptions		
- Capital	111 188 550	156 346 257
- Régularisation des sommes non distribuables	115 195	547 697
- Régularisation des sommes distribuables	3 186 154	3 094 610
 Rachats		
- Capital	(136 599 103)	(161 830 245)
- Régularisation des sommes non distribuables	(95 522)	(376 915)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 569 635)	(4 440 816)
 VARIATION DE L'ACTIF NET	<hr/> (25 435 812)	<hr/> (4 780 528)
 ACTIF NET		
En début de L'exercice	209 931 166	214 711 694
En fin de l'exercice	184 495 354	209 931 166
 NOMBRE D'ACTIONS		
En début de L'exercice	1 995 421	2 050 608
En fin de l'exercice	1 740 446	1 995 421
 VALEUR LIQUIDATIVE	<hr/> 106,005	<hr/> 105,206
	106,005	
 TAUX DE RENDEMENT	<hr/> 6,03%	<hr/> 5,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 149.566.697 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		140 932 224	147 100 499	79,73%
	Obligations de sociétés		28 695 977	29 758 136	16,13%
TN0003400405	AB SUB 2010	30 000	398 700	408 046	0,22%
TN0003400405	AB SUB 2010	20 000	265 800	272 030	0,15%
TN0003400348	AMENBANK 2009 A	20 000	132 400	133 851	0,07%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	625 000	646 421	0,35%
TN0003400355	AMENBANK2009 B	30 000	198 600	202 110	0,11%
TN5PTKYMCD13	AMEN BANK SUB 2023-2 C F	5 000	500 000	506 800	0,27%
TN5PTKYMCD13	AMEN BANK SUB 2023-2 C F	5 000	500 000	506 800	0,27%
TN0003600574	ATBSUB2009 B1	10 000	100 000	102 803	0,06%
TN0004700712	ATL SUB 2017	5 000	100 000	101 312	0,05%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	20 000	400 000	419 845	0,23%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	30 000	600 000	629 768	0,34%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 016 885	0,55%
TN0004700712	ATL SUB 2017	7 000	140 000	141 837	0,08%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 214	1,10%
TN0006610430	ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	60 000	63 119	0,03%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	400 000	408 743	0,22%
TN0006610018	ATTIJARI-LEASING 2023-1	2 500	250 000	254 210	0,14%
TN0001900836	BH 2009 A	20 000	152 000	152 000	0,08%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	2 220	133 200	141 597	0,08%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 040	1,10%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	3 500 000	3 648 507	1,98%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	28 000	185 360	191 223	0,10%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	50 000	1 000 000	1 036 141	0,56%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	450 000	470 034	0,25%
TN0001300656	BTE 2016 B	50 000	1 000 000	1 056 263	0,57%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	132 900	140 741	0,08%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	422 298	0,23%
TN0007310410	HL 2017-2 B	30 000	600 000	617 913	0,33%
TN0007310410	HL 2017-2 B	2 842	56 840	58 537	0,03%
TN0007310444	HL 2017-03 B	20 000	800 000	849 039	0,46%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	422 298	0,23%
TN0007310360	HL 2017-1 B	3 000	59 400	63 279	0,03%
TN0002601029	STB 2008/2	50 000	625 000	653 137	0,35%

TN0002601029	STB 2008/2	20 000	254 400	263 744	0,14%
TN0002601144	STB SUB-2019/1 A F	675	13 527	13 624	0,01%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	97 000	102 805	0,06%
TN0002601045	STB 2010/1 CB	10 000	125 591	132 794	0,07%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	17 252	1 725 200	1 843 285	1,00%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	500	50 000	53 422	0,03%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	7 030	703 000	751 118	0,41%
TN0R77XCOAHO	STBSUB 2021-1 E	1 000	80 000	80 931	0,04%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	707 259	712 661	0,39%
TN0R77XCOAHO	STBSUB 2021-1 D	100	10 000	10 684	0,01%
TN0002101939	TL SUB 2016	20 000	400 000	420 933	0,23%
TN0002101962	TL 2017-1 B	10 000	200 000	207 058	0,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	800 000	812 415	0,44%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	500 000	504 573	0,27%
TN0003900230	UIB 2009-1 B	40 000	264 800	270 116	0,15%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	600 000	612 812	0,33%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	800 000	813 991	0,44%
TN0003900388	UIB SUB 2016	35 000	700 000	741 310	0,40%
TN0003900388	UIB SUB 2016	25 000	500 000	529 507	0,29%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 507	0,58%
Obligations de L'Etat			71 396 611	73 820 983	40.01%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	684 375	704 552	0,38%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 243 707	3,93%
TN0008000846	EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	20 704 219	11,22%
TN0008000903	EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 243 169	5,55%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 216 393	5,00%
TNYZ06UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	26 184	2 611 296	2 635 137	1,43%
TN5XXZZ454U2	EMPRUNT NATIONAL 1-2022 C	114 000	11 400 000	12 048 517	6,53%
TNPSL0PEJVO7	EMPRUNT NATIONAL 1-2022 A	3 537	34 375	36 536	0,02%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2-2022 C	5 000	500 000	520 936	0,28%
TN4A4WPDZOC1	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 C TF	41 820	4 183 773	4 274 995	2,32%
TNIZ090I5G66	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 C TV	10 000	1 000 000	1 023 505	0,55%
TNVFSFLG1FH4	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 C TV	5 000	500 000	504 566	0,27%
TNOAYHSVTHY1	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 A TF	7 693	73 096	74 259	0,04%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 B TF	7 500	750 000	765 941	0,42%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 B TF	7 500	750 000	756 318	0,41%
TNCGJF5TW027	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 B TF	6 500	650 000	694 258	0,38%
TN3C6DVEWM76	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 B TV	5 000	500 000	533 663	0,29%
TN6DQ00JBLT7	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 A TF	399	3 785	4 070	0,00%
TNNI3UPDYO12	EMPRUNT NATIONAL 2-2023 A TF	95 408	906 481	955 869	0,52%
TNHOFRXHSG72	EMPRUNT NATIONAL 2-2023 A TV	10 482	99 430	104 792	0,06%
TNCR2TMAK1K8	EMPRUNT NATIONAL 2-2023 B TF	5 000	500 000	524 272	0,28%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 308	0,14%

	Bons du trésor assimilables		40 839 636	43 521 379	23,59%
TN0008000366	BTA 04-2024	16 764	16 182 636	17 330 524	9,39%
TN0008000622	BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 233 838	3,92%
TN0008000580	BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 021 085	4,89%
TN0008000655	BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 935 932	5,39%
	<u>Titres OPCVM</u>		2 490 453	2 466 197	1,34%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	22 093	2 490 453	2 466 197	1,34%
	TOTAL		143 422 676	149 566 697	81,07%
	Pourcentage par rapport à l'actif				80,90%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	163 023 647	5 487 383	1 480 285	170 125 893	326 055
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	6 286 012			6 286 012	
Emprunt national	5 974 852			5 974 852	
Bons du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	1 922 610			1 922 610	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
obligations	(22 937 392)			(22 937 392)	2 871
Bons du trésor assimilables	0			0	0
Emprunt national	(1 975 518)			(1 975 518)	
Titres OPCVM	(8 871 536)			(8 871 536)	500 024
* Variations des plus ou moins values latentes					
			(174 945)	(174 945)	
* Variations des intérêts courus					
		(648 702)		(648 702)	
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	143 422 676	4 838 680	1 305 340	149 701 275	502 894

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 13.543.297 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Garant	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2023	% actif net
	<u>Prise en pension livrée (*)</u>				
	Pension livrée AMEN au 10/01/2024		1 999 399	2 056 315	1,11%
			1 999 399	2 056 315	1,11%
	<u>Certificats de dépôt</u>		11 475 049	11 486 982	6,23%
TNZ014ACJV92	Certificat de dépôt STB au 01/01/2024 (au taux de 9,79%) 10 jours		1 995 661	1 999 566	1,08%
TN788AKD9UI8	Certificat de dépôt STB au 04/01/2024 (au taux de 9,79%) 10 jours		1 995 661	1 998 264	1,08%
TNGGHRKFQJG7	Certificat de dépôt STB au 06/01/2024 (au taux de 9,79%) 10 jours		2 494 576	2 496 746	1,35%
TNZ8RGL6XTC7	Certificat de dépôt STB au 07/01/2024 (au taux de 9,79%) 10 jours		4 989 152	4 992 406	2,71%
	TOTAL		13 474 448	13 543 297	7,34%
	Pourcentage par rapport à l'actif				7,33%

(*):

Désignation	Période	cout d'acquisition	valeur 31/12/2023
Prise en pension 2080 BTA 7,5% janvier 2028	120 jours	1 999 399	2 056 315

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 104.711 contre D : 99.866 au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Sommes à l'encaissement	-	-
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 808
Retenues à la source sur obligations	88 616	83 767
Autres (*)	14 291	14 291
Total	104 711	99 866

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 357.325 contre D : 396.777 au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	74 533	83 161
Dépositaire	87 999	97 144
Commission de distribution	194 793	216 472
Total	357 325	396 777

Note 8 : Autres créateurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 17.071 contre D : 26.936 au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	16 224	18 311
Retenue à la source	-347	6 282
Autres (TCL)	1 194	2 343
Total	17 071	26 936

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	198 860 669
Nombre de titres	1 995 421
Nombre d'actionnaires	2 417

Souscriptions réalisées

Montant	111 188 550
Nombre de titres émis	1 115 690
Nombre d'actionnaires nouveaux	65

Rachats effectués

Montant	(136 599 103)
Nombre de titres rachetés	(1 370 665)
Nombre d'actionnaires sortants	(310)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(174 945)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	502 894
Régularisation des sommes non distribuables	19 673
Frais de négociations de titres	(28 210)

Capital au 31-12-2023

Montant	173 769 529
Nombre de titres	1 740 446
Nombre d'actionnaires	2 172

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 10.016.571 contre D : 11.347.452 au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 241 271</u>	<u>3 651 470</u>
- Intérêts	2 241 271	3 651 470
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>590 379</u>	<u>458 542</u>
- Dividendes	590 379	458 542
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>7 184 921</u>	<u>7 237 439</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	7 184 921	7 237 439
TOTAL	10 016 571	11 347 452

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 3407.877 contre D : 2 571.158 au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>
Intérêts des prises en pension livrée	1 592 284	640 320
Intérêts des comptes à terme	343 572	128 951
Intérêts des certificats de dépôt	1 472 021	1 801 887
TOTAL	3 407 877	2 571 158

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 1152.762 contre D : 1 287.267 au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>
Rémunération du gestionnaire	845 085	943 691
Rémunération du dépositaire	153 838	171 788
Commission de distribution	153 838	171 788
TOTAL	1 152 762	1 287 267

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève 31/12/2023 à D : 239.832 contre D : 267.944 au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>
Redevance CMF	205 118	229 051
TCL	34 566	34 870
Autres	148	4 023
TOTAL	239 832	267 944

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	7,713	6,975	7,174	6,145	8,030
Charges de gestion des placements	(0,662)	(0,645)	(0,638)	(0,499)	(0,590)
Revenus net des placements	7,051	6,330	6,535	5,646	7,439
Autres produits	0,044	0,026	0,020	0,091	0,004
Autres charges	(0,138)	(0,134)	(0,143)	(0,124)	(0,148)
Contribution conjoncturelle		-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	6,957	6,222	6,413	5,613	7,295
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,795)	(0,675)	(1,079)	(0,205)	(1,366)
Sommes distribuables de l'exercice	6,162	5,547	5,334	5,408	5,930
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,101)	0,053	0,018	0,143	0,081
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,289	0,163	0,324	0,135	0,090
Frais de négociation des titres	(0,016)	0	0	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation des titres (2)	0,172	0,202	0,320	0,277	0,171
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,129	6,424	6,733	5,890	7,466
Résultat non distribuable de l'exercice	0,172	0,202	0,320	0,277	0,171
Régularisation du résultat non distribuable	0,011	0,086	(0,052)	(0,012)	(0,032)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,184	0,288	0,268	0,266	0,139
Distribution de dividendes	5,547	5,335	5,407	5,930	5,274
Valeur liquidative	106,005	105,206	104,706	104,511	104,767
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,58%	0,61%	0,57%	0,48%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,13%	0,13%	0,12%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,14%	5,85%	5,78%	5,34%	6,08%

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur

l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

*Tunis, le 15 mars 2024
Le Commissaire aux comptes*

Fathi Saidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, le Conseil d'Administration a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,412% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 845 mille dinars.

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 154 mille dinars.

3. La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 154 mille dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 15 mars 2024
Le Commissaire aux comptes

Fathi Saidi